



Erasmus+

Etudiants entrants (IN)

Avant la Mobilité

Vous trouverez tous les documents administratifs et les formulaires/contrats à fournir, à compléter et signer sur le site de l'IAD: ERASMUS/ Etudiants IN/01 AVANT mobilité

1. Dossier de présentation

Une fois l'étudiant sélectionné par son établissement d'origine, l'IASI envoie **au plus tard le 15 mai** un email (avec l'étudiant IN concerné en copie) à erasmusid@iad-arts.be en communiquant les informations suivantes : nom, prénom et adresse mail de l'étudiant IN concerné.

- Le 30 mai au plus tard, l'étudiant IN reçoit sur son adresse mail (avec copie à l'IRO de l'IASI) un accusé de réception de l'IAD accompagné du lien d'accès au dossier « ETUDIANTS / 09-erasmus / ETUDIANTS ENTRANTS (IN) » sur le Drive de l'IAD.
- L'étudiant IN doit envoyer en **un seul email** le **formulaire étudiants entrants (IN)** accompagné des pièces à joindre à l'adresse : erasmusid@iad-arts.be

2. Assurance

L'étudiant IN doit fournir à l'IAD une copie de sa carte européenne d'assurance maladie qui couvre au moins et impérativement la durée de son séjour à l'étranger.

Si vous voyagez dans un pays de l'Union européenne et devez y recevoir des soins médicaux, vos frais de santé peuvent être pris en charge sur présentation de votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

L'IAD n'offre pas d'assurance santé aux étudiants IN. Les étudiants IN doivent donc être couverts par leur propre assurance « soins de santé » et rapatriement AVANT d'arriver en Belgique.

3. Passeport – visa (étudiants issus d’un pays non membres de l’U.E)

Afin d'effectuer une mobilité Erasmus+ en Belgique, les étudiants issus d'un pays non membre de l'U.E. doivent solliciter un visa pour études auprès de l'Ambassade/Consulat de Belgique de leur pays de résidence. Ce visa doit être demandé bien avant le départ en mobilité.

4. Chercher un logement, se déplacer, coût de la vie

Le coût de la vie en Belgique est assez élevé. Comptez en moyenne:

Coût de la vie

- pour le logement à Louvain-la-Neuve ou à Bruxelles = un minimum de 400 EUR par mois + des charges d'au moins 50 EUR par mois)
- pour la nourriture: 300 EUR par mois
- pour [une carte SIM prépayée](#) pour votre téléphone mobile: 10 à 25 EUR

Transports

- Si vous logez à Louvain-la-Neuve, la ville est très petite et vous pouvez tout faire à pied
- Si vous logez à Bruxelles, vous pouvez prendre un abonnement
 - de train de 3 mois à la [SNCB](#) pour vous rendre de Bruxelles à Louvain-la-Neuve (distance de 30 km)
 - de bus/tram/métro à la [STIB](#)

Logements

- Vous trouverez toutes les informations nécessaires à la recherche d'un logement (kot) à Louvain-la-Neuve sur le [site de l'IAD](#), sur le [site d'Erasmus](#) ou sur kotalouvain.be

- Pour trouver un logement (kot) à Bruxelles, vous pouvez consulter les sites suivants: student.be, kots.be ou brukot.be

Pendant la mobilité

1. Attestation de séjour – début de mobilité

Le formulaire d'attestation de séjour devra être complété et signé par le Bureau des Relations internationales (IRO – International Relations Office) de votre institution d'accueil à votre arrivée et à votre départ.

- Dès votre arrivée dans votre établissement d'accueil, vous devez faire compléter et signer par l'IRO de l'IAD votre attestation de séjour fournie par l'IASI.
- Attention : la date de la signature DOIT correspondre à la date de votre début de mobilité.

2. Inscription à l'IAD

Pendant la durée de votre séjour de mobilité à l'IAD vous serez inscrit en qualité d'étudiant dans un programme d'échange. A votre arrivée à l'IAD, vous recevrez une carte d'étudiant IAD.

3. Témoignage de votre expérience

Afin de partager votre expérience avec l'IAD et l'IASI et particulièrement avec les étudiants, nous vous invitons à créer un support visuel (photographies et/ou vidéos) qui pourra être exploité pour illustrer votre séjour, informer les futurs étudiants intéressés par une expérience Erasmus et servir d'outil de communication sur le site de l'IAD et de l'IASI.